

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2021, ce seront près d'un millier d'IPA qui seront opérationnels sur le territoire français.

Selon les besoins des patients, il existe des IPA avec d'autres domaines d'intervention tels que:

Onco et hémato-oncologie

Psychiatrie et santé mentale

Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Selon Ameli.fr, 5,6 millions de personnes atteintes de maladies chroniques seraient concernées par un suivi IPA.

Ce document a été réalisé par ANFIPA et l'UFPP (Union Francophone des Patients Partenaires)



QUI SOMMES NOUS



ANFIPA est une association à but non lucratif, d'intérêt général, regroupant des IPA, et des infirmiers étudiants en pratique avancée.

ANFIPA à la volonté de promouvoir la pratique avancée en mettant le patient au cœur de la démarche soignante dans le cadre de la démocratie en santé.



Coordonnées de votre IPA

Nom, Prénom :

Téléphone :

Email:



Patient, professionnel de la santé, des remarques, des suggestions?

CONTACTEZ-NOUS

www.anfipa.fr | secretariat@anfipa.fr |

@anfipa1 | Anfipa |

Droits réservés: ANFIPA et UFPP
Infographie réalisée par Samira Ahayan

UN NOUVEL ACTEUR AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ



IPA : INFIRMIER (E) EN PRATIQUE AVANCÉE

*mention:
Pathologies chroniques stabilisées,
prévention et poly-pathologies
courantes en soins primaires*

RÔLE DE L'IPA AUPRES DU PATIENT



**SOUTIEN ET ASSISTANCE AVEC
UN PARTENAIRE EXPERT**



**EXAMEN PHYSIQUE, DIAGNOSTICS
SURVEILLANCE CLINIQUE**



**DEMANDE D'EXAMENS
COMPLÉMENTAIRES**



**RENOUVELLEMENT ET/OU
ADAPTATION DES TRAITEMENTS**



**ACTIONS DE PRÉVENTION ET
D'ÉDUCATION À LA SANTÉ**

**L'IPA ÉCHANGERA RÉGULIÈREMENT AVEC
VOTRE MÉDECIN RÉFÉRENT, ET LUI
ADRESSERA UN BILAN DE VOTRE ÉTAT DE
SANTÉ.**

PATIENT MAIS AVANT TOUT ACTEUR DE SES SOINS

L'IPA établira avec vous un parcours
de soins personnalisé en partenariat
avec l'équipe médico-sociale

*(médecins, médecins spécialistes,
kinésithérapeute, infirmière libérale,
auxiliaire de vie, podologue,
psychologue, assistante sociale...)*



L'IPA pourra ainsi faire le lien
avec tous les acteurs engagés
dans votre accompagnement.
Ce suivi débutera avec votre
accord.

PARCE QUE VOTRE SANTÉ EST NOTRE PRIORITÉ

FRÉQUENCE DES ENTRETIENS IPA :
**ELLE SERA ÉVALUÉE SELON VOTRE
ÉTAT DE SANTÉ ET VOS BESOINS LORS
DE VOTRE 1ER ENTRETIEN AVEC L'IPA.
LE SUIVI MÉDICAL SE POURSUIVRA EN
PARALLÈLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE
L'IPA.**

IPA: nouveau métier depuis 2018

L'IPA désigne **un ou une
infirmière** ayant exercé
pendant **3 ans minimum** et
obtenu à l'université un
**Diplôme d'Etat d'infirmière
en Pratique Avancée (bac+5).**